



→ Centre de planification et d'éducation familiale

Conseil conjugal, seul.e, en couple ou en famille.

01 46 72 13 24

59, avenue Paul Vaillant-Couturier.

Du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

→ Psychologue du commissariat

Aide aux victimes, évaluation du danger, lien avec le commissariat si besoin.

06 03 43 24 79 - 3, place Marcel Cachin.

→ Association pour le couple et l'enfant dans le Val-de-Marne (APCE 94)

Soutien psychologique pour les enfants co-victimes de violences conjugales.

8, allée Bourvil - 94000 Créteil

Sur rendez-vous les jeudis : 01 42 07 49 74

ou contact@apce94.fr

Autres contacts

→ Hébergement d'urgence : 115

→ Police secours : 17

→ Samu : 15

→ Centre de Psychotrauma

Prise en charge psychothérapeutique d'enfants et adultes. Le centre est conventionné par la sécurité sociale et sans dépassement d'honoraires.

131, rue de Saussure - 75017 Paris

Sur rendez-vous : 01 43 80 44 40

→ Médiatrices/médiateurs

sociaux d'Ivry-sur-Seine

Lundi à vendredi, de 14 h à 21 h

mediateurs@ivry94.fr

01 72 04 66 00 (messagerie)

• Écoute et orientation :

→ Violences conjugales Info : 39 19

Numéro d'écoute et d'orientation à

Destination des victimes de violences, de leur entourage, et des professionnel.le.s (7 jours sur 7 de 9 h à 22 h du lundi au vendredi et de 9 h à 18 h le week-end et les jours fériés).

→ SOS Viols Femmes Informations :

0800 05 95 95

→ 08 Victimes : 0884 28 46 37

Numéro national d'aide aux victimes

(7 jours sur 7 de 9 h à 21 h)

→ Femmes pour le Dire,

Femmes pour Agir (FDFA) :

Permanences téléphoniques pour femmes en situation de handicap subissant des violences.

01 40 47 06 06 - lundis de 10 h à 13 h et

de 14 h 30 à 17 h 30 et jeudi de 10 h à 13 h

• Accompagnement des auteurs de violences conjugales :

→ Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales et Familiales (FNACV)

Permanence téléphonique de 10 h à 19 h du lundi au vendredi.

Suivi individuel sur rendez-vous.

Les tarifs des consultations peuvent être discutés selon les possibilités financières des patients. 01 44 73 01 27

11, rue Taine - 75012 Paris

→ Ligue Française pour la Santé Mentale

11, rue Tronchet, Paris 18^e

01 42 66 20 70 - contact@lfsm.org

Parler, rompre l'isolement, ne pas avoir honte : ce sont les premiers pas pour sortir des violences conjugales. Ce fléau de nos sociétés patriarcales touche encore de très nombreuses femmes, de tous âges et milieux. Dans notre ville, un réseau de professionnel.le.s s'est mis en place pour vous écouter, vous informer et vous accompagner dans vos démarches. Rien ne justifie les violences, la loi les condamne, et les professionnel.le.s de notre territoire sont à votre écoute. Ne restez pas seule !

Document réalisé par le réseau professionnel ivryen de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Mise à jour : janvier 2020

Violences au sein du couple Des professionnel.le.s à votre écoute

Domestic violence : professionals here for you
Violencias de género : las profesionales te atienden
Przemoc w związku - profesjonalści są gotowi by Cię wysłuchać
Насильство в сім'ї - Фахівець допоможе Вам
СУПРУЖЕСКОЕ НАСИЛИЕ : ПРОФЕССИОНАЛЫ ВАС СЛУШАЮТ
لضحايا العنف بين الازواج لدينا متخصصين لسماعكم ومساعدتكم
Gadigué hygo ahry yaket : serobegotegani wagateregana
Kelêt mouso ni tiyêv tiê : mounouka baralo oubian ka ah ou lamêt
Meetitu dieguiene ci neegu sey : Ay seyту caat di len deglu
遭遇家庭暴力? 专家为您支招。



Que sont les violences conjugales ?

La violence conjugale est un processus de destruction qui s'inscrit dans une relation de couple (mariage, PACS, concubinage et autre relation) vivant ou non sous le même toit, et que le couple soit ensemble ou séparé. Ces violences sont progressives, fréquentes et peuvent prendre plusieurs formes :

- **Violences psychologiques et verbales :** humiliations, chantages, insultes, harcèlement...
- **Violences physiques :** coups, morsures, poussées, utilisation d'armes, séquestration...
- **Violences sexuelles :** viols, films pornographiques imposés, prostitution...
- **Violences économiques :** soustraction d'argent, interdiction de travailler, confiscation des moyens de paiement...
- **Violences sociales :** interdiction de sortir, voir les ami.e.s, la famille...
- **Violences administratives :** chantage au titre de séjour, vol des papiers...

Les violences conjugales fonctionnent par cycle : un climat de stress et de tension est instauré par l'auteur des violences, suivi d'une explosion de la violence et d'un passage à l'acte (insultes, coups...). La victime est sous le choc. La personne violente nie sa responsabilité, tente de justifier son comportement, de minimiser les violences, de rendre la victime responsable. La victime se sent coupable et espère que cela ne se reproduira pas. C'est ensuite la phase d'accalmie (excuses, promesses de changements, cadeaux...) avant le retour des tensions. Les phases se répètent et s'intensifient dans le temps. En France, tous les 2 jours, une femme est tuée par son conjoint ou ex et une femme sur dix est victime de violences conjugales. Les périodes de grossesse et de séparation sont des périodes d'intensification des violences.

Ne restez pas seule, parlez-en !

Que faire ?

- **Si vous êtes ou avez été victime,** entourez-vous, parlez-en aux personnes en qui vous avez confiance. Les professionnel.le.s de ce guide sont à votre écoute quelle que soit votre demande (santé, droits, sécurité, enfants, etc.). Sachez que rien ne justifie les violences.
- **Si la victime est une personne de votre entourage,** appuyez-vous sur la loi : les violences conjugales (verbales, psychologiques, physiques, économiques, sexuelles...) sont interdites et punies ; saluez le courage de la personne à en parler, ne minimisez pas les violences, demandez-lui ce dont elle a besoin et informez-la avec ce guide. Si vous vous sentez dépassé.e par sa demande, contactez le 3919 ou tout.e professionnel.le de ce guide.
- **Si la victime ne réside pas à Ivry, mais ailleurs en Île-de-France,** vous pouvez l'orienter vers la structure la plus proche de sa demande et de son domicile grâce à cette carte : <https://orientationviolences.hubertine.fr/>
- **Si la victime réside hors Île-de-France,** vous pouvez l'orienter vers le 3919 ou demander conseil au 3919.
- **Si vous êtes ou avez été violent** et/ou que vous pensez avoir besoin de soutien pour gérer vos émotions et comportements, vous pouvez être aidé. L'Association de Lutte contre les violences propose un suivi psychologique (01 44 73 01 27 - 11, rue Taine, 75012 Paris) et des permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 10 h à 19 h.

Les violences ne sont pas une fatalité, parlez-en !

Qui contacter ?

- **Vous êtes en danger. Vous souhaitez déposer plainte, une main courante :**
→ **Numéro d'urgence : 17**

→ **Commissariat de Police d'Ivry**
01 49 59 33 00 - 3, place Marcel Cachin
24 heures sur 24.
Si le danger n'est pas immédiat, vous pouvez demander à être reçue par la référente violences conjugales du Commissariat, afin de préparer un dépôt de plainte et/ou être informée sur la procédure.
- **Vous souhaitez faire le point sur votre situation, être accompagnée dans vos démarches :**
Évaluation du danger et des besoins, accompagnement dans les démarches et dans la recherche d'hébergement.
→ **Espace départemental des solidarités**
01 49 87 12 50 - 38-42, rue Raspail
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le 2^e lundi et le 4^e jeudi de chaque mois, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 17 h 30.
En informant l'accueil que vous vivez une situation de violences conjugales, vous pourrez être reçue immédiatement.
- **Centre communal d'action sociale**
Orientation, soutien, aide aux démarches, urgences financières.
01 49 60 24 83 - 8 ter, avenue Spinoza
Du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Jeudi, de 8 h 30 à 12 h.
Vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.

- **Vous êtes agente de la mairie :**
→ **Assistante sociale de la Ville**
Sur rendez-vous : 01 49 60 24 11
- **Vous avez des demandes concernant vos droits, la justice :**
→ **Espace municipal de médiation et d'accès au droit (Emmad)**
Permanence du Centre d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF).
01 49 87 44 44 - 7, place Marcel Cachin
Accueil sans rendez-vous :
lundi et jeudi de 9 h à 12 h.
Accueil sur rendez-vous : jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et vendredi de 9 h à 12 h.

- **Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 94)**
Accueil, accompagnement juridique et psychologique avec ou sans rendez-vous.
01 43 97 96 90 - Maison du combattant et des sociétés - 73, avenue Diderot à Saint-Maur. (RER A, parc de Saint-Maur, bus 317, arrêt Mairie de Saint-Maur).
Du mardi au jeudi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Lundi et vendredi, de 9 h à 12 h.

- **Association La Cimade Île-de-France**
Permanence juridique par téléphone à destination des femmes étrangères victimes de violence.
06 77 82 79 09.
Mercredi, de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

- **Vous souhaitez un soutien psychologique, un accompagnement spécialisé dans votre situation, vous avez des demandes liées à la santé :**
→ **Tremplin 94 - SOS femmes**
Association départementale référente, spécialisée dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes et enfants victimes de violences conjugales.
Écoute, évaluation du danger, accompagnement psycho-social, soutien à la parentalité.
Entretiens individuels, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.
01 49 77 10 34
Vous pouvez également envoyer un email à : tremplin94@orange.fr
- **Centre municipal de santé**
Contraception, avortement, suivi de grossesse, rééducation périnéale.
01 80 51 86 00 - 64, avenue Gosnat.
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 30.
Samedi, de 8 h 30 à 12 h.
Accompagnement psychologique des femmes victimes de violences conjugales et des agresseurs :
Laure Amphoux : 06 22 80 19 11
- **Centre médico-psycho-pédagogique**
Prise en charge psychologique et sociale des enfants et de leurs parents.
01 49 60 25 77 - 8 bis, avenue Spinoza.
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h.
- **Centre Planification et d'Éducation Familiale / CMS Ivry-sur-Seine**
64, avenue Georges Gosnat
Lundi au samedi matin, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 30